

**A BÛ, nous cultivons le positif et le vivre ensemble !**

Chères Buxoises, chers Buxois,

Avant de débiter mon édito, j'ai la douleur vous faire part de la disparition de Bernadette Lefevre dit « Dédette ». Employée municipale et très investie dans les associations de BÛ. Dédette était aimée de chacun de nous. Au nom du Conseil et du personnel municipal, j'adresse mes condoléances à sa famille et à ses proches.

Que voyons-nous autour de nous : Guerre, phénomènes climatiques ou crises en tout genre « à chaque jour sa nouveauté ». Il nous faut être humble et optimiste. A BÛ, chaque habitant est respectueux et solidaire de l'autre. Alors ne boudons pas notre plaisir, même si BÛ n'est pas une île, cela peut être une oasis d'équilibre et de dynamisme enviable.

Ici, à BÛ nous avons fait le choix de vivre en harmonie avec la nature et ses voisins. L'harmonie ne se décrète pas dans un bureau de ministre, elle s'organise et se cultive au long des années. Nous prolongeons simplement notre bonne humeur !

Aussi, je m'efforce de faire que notre village, puisse croître, prospérer, réaliser ce « vivre ensemble » dont le monde parle. Cette mixité sociale que certain souhaiterait remettre en cause, ici à BÛ, nous sommes HEUREUX, car nous n'avons pas la prétention de créer « un nouveau monde »

En ma qualité de Maire, je me passerai volontiers de l'ivresse des remaniements artificiels et sans lendemain. Je trace la ligne de mon sillon, dans « la vraie vie » Je laisse au gouvernement la lourde responsabilité de travailler sur les 80km/h, les 5€ d'APL ou dernièrement, les tickets restaurant (qui nourrissent les gens qui travaillent).

Allez sourions !!! comme l'humour fracassant de Michel Audiard « deux intellectuels assis vont moins loin qu'une brute qui marche ». Plus simplement, dans cette gazette et les prochaines, vous trouverez une histoire en bande dessinée créée par un Buxois.

Même si rien n'est jamais parfait ! à BÛ, nous avons la chance de voir une administration et des services publics qui se diversifient afin de répondre aux besoins du quotidien des Buxois. Voilà de bonnes raisons de croire à l'avenir.

Vous le constatez, le cadre de vie évolue et est partout visible. Il est important de faire évoluer notre village afin de répondre aux attentes multiples de chacun de vous. Parallèlement à la gestion des multiples travaux, je poursuis la rationalisation des frais de fonctionnement. Ainsi, chaque contrat ou cotisation est réétudié.

Dans ma tâche, je sais pouvoir compter sur mon équipe municipale, qui travaille au service de l'intérêt général, et sur l'ensemble des agents municipaux, que je remercie pour leur engagement au profit du service public !

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année dans le partage et la générosité.

Et vivez-les comme vous l'entendez !

Prenez soin de vous et de vos proches. Joyeux Noel à tous.

Bien cordialement,
Votre Maire
Pierre SANIER

SOMMAIRE

La Commune	P2
Famille et solidarité	P12
Cadre de vie	P16
Sortir à Bû	P21
Patrimoine	P23
Communication	P24

Le Maire à votre écoute

Disponible et à l'écoute des Buxois, Mr le Maire Pierre SANIER,

vous reçoit avec ou sans RDV les samedis de 9h à 12h.

Vous pouvez le joindre au 06 82 08 57 42

Mairie de Bû

Place des Halles
28410 Bû



02 37 82 10 27



mairie de Bû 28410



PanneauPocket

Toute l'actualité sur www.bu-28.fr

LA VIE MUNICIPALE

Ouvert au public

**Extrait de séance du 28 juillet 2023**

Le conseil municipal a débattu et délibéré sur :

Maintien ou suppression d'un poste d'adjoint et
Modalités de mise en œuvre

Extrait de séance du 19 septembre 2023

Le conseil municipal a débattu et délibéré sur :

Choix d'un référent déontologue pour les élus locaux
Remplacement d'un membre du Conseil d'administration du CCAS suite démission
Fonds de solidarité pour le logement année 2023
Modification des statuts du SMICA
Adhésion à la compétence IRVE (infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables) du SIE ELY
Désignation d'un correspondant défense

Extrait de séance du 17 octobre 2023

Le conseil municipal a débattu et délibéré sur :

Adhésion à la compétence IRVE (Infrastructure de charge pour véhicules
Proposition de sortie du syndicat d'assainissement et de drainage de la région de Marcheais
Modifications des statuts de l'agglomération de Dreux - Transfert de la compétence contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 1er janvier 2024
Signature de la convention PACT 2024
Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes
Création d'un poste en CDD

**Mariage :**

09/09/2023 - M PICHOT Nicolas et
Mme HERVY Coralie

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et de prospérité



*La lettre du
Père Noël*



Le mois de décembre est arrivé et le Père Noël va répondre à chaque lettre déposée dans la boîte aux lettres installée « Place des Halles devant la mairie ».

Venez nombreux lui remettre votre lettre et n'oubliez pas d'indiquer votre nom, prénom et adresse au dos de l'enveloppe

**RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION**

Dispositif de sécurité

« Participation citoyenne »

**Lundi 18/12/2023 à la salle des fêtes de Bû à partir de 19h.
Venez nombreux !**



LOGEMENTS

La première pierre de la Résidence Aramis SOUILLARD à Bû a été posée vendredi 13 octobre à la place de l'ancien silo du village. Vingt-sept maisons vont être construites en cœur de village par la SA La Roseraie.



La cérémonie avait lieu en présence de Xavier Luquet, Sous-Préfet, Évelyne Lefebvre, Conseillère Départementale et Conseillère Municipale de Bû, Gérard Hamel Président de la SA La Roseraie et Pierre Sanier, Maire de Bû.

« Nous avons sur ce territoire et d'autres, des villages et des petites villes qui ont des fonctions de centralité. Collège, commerces et un peu de services qui amènent les gens des alentours » rappelait le sous-préfet.

Pierre SANIER, Maire de Bû ne cache pas sa satisfaction de voir le projet enfin bouclé financièrement par l'État, l'agglomération, la Région Centre Val de Loire, France-Relance, l'Europe et le département d'Eure et Loir.

« **Le projet qui s'étend sur 1 hectare compte 11 terrains à bâtir destinés aux primo-accédants**, six entreront dans le plan PSLA (dispositif d'accession à la propriété qui permet à des ménages sous plafond de ressources de devenir propriétaire de leur résidence principale) et dix logements seront destinés aux personnes âgées.



Quelles autorisations demander ?



» CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- ≤ 5 m² : aucune formalité*
- ≤ 40 m² : déclaration préalable**
- > 40 m² : permis de construire**

» EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES

- ≤ 40 m² : déclaration préalable**
- > 40 m² : permis de construire**

» TOITURE

- Déclaration préalable

» CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE

- Déclaration préalable (sans création de surface plancher)

» POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Déclaration préalable

» RAVALEMENT DE FAÇADE

- Déclaration préalable

» FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement : déclaration préalable

» CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

Non-couverte/Couverte ≤ 1,80 m :

- Bassin ≤ 10 m² : aucune formalité*
- Bassin ≤ 100 m² : déclaration préalable
- Bassin > 100 m² : permis de construire

Couverte > 1,80 m : permis de construire

» PORTAIL ET CLÔTURE

- Déclaration préalable

» DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

- Permis de démolir

» TERRASSE NON COUVERTE

- Sans surélévation : aucune formalité*
- Surélevée ≤ 5 m² : aucune formalité
- Surélevée ≤ 40 m² : déclaration préalable
- Surélevée > 40 m² : permis de construire

» ANNEXES, (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...)

- ≤ 5 m² : aucune formalité
- ≤ 20 m² : déclaration préalable
- > 20 m² : permis de construire

» COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit

*Sauf périmètre de monuments historiques
 ** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

APPEL AUX DONS POUR LA RESTAURATION DES SCULPTURES ET TABLEAUX DE L'ÉGLISE DE BÛ

Votre aide est plus que jamais nécessaire pour nous aider à surmonter le coût important des travaux engagés et continuer à faire vivre ce patrimoine local.

Vous pouvez faire un don par chèque, à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Église de Bû » et l'envoyer à :

Fondation du Patrimoine, DR Centre Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18

Sur le site Internet : www.fondation-patrimoine.org/59186

Montant des dons

5 690 €

Montant à atteindre

50 000 €

11%

Donateurs **28**

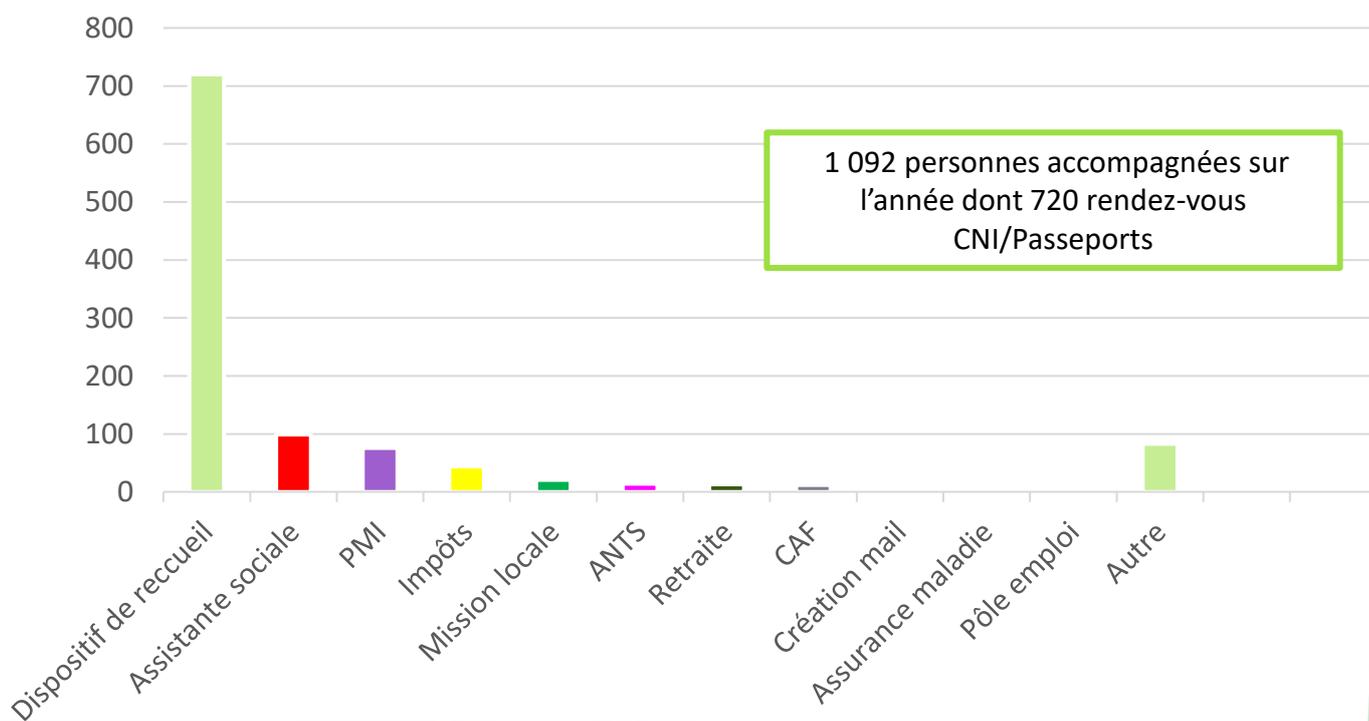
jours restants **786**



France SERVICES : Les Services Publics près de chez vous !

Les agents de notre France Services vous accompagnent pour vos démarches administratives numériques. Elle se compose d'un guichet et de bureaux équipés d'ordinateurs et de téléphones en accès libre ou sur rendez-vous.

Statistiques Octobre 2022 à Octobre 2023



1 092 personnes accompagnées sur l'année dont 720 rendez-vous CNI/Passeports



A l'occasion des portes ouvertes de notre France Services le 11 octobre dernier, accompagné de Pôle emploi, l'ADIL, les Impôts et notre animatrice départementale France Services, nous avons reçu des usagers afin d'échanger sur les services que nous proposons et où ils ont pu également bénéficier d'entretien confidentiel avec certains des partenaires présents. Nous avons pu répondre aux interrogations des usagers.

Personnes âgées : un site pour tout savoir sur les aides, les démarches et les droits

Le Portail national d'informations pour les personnes âgées et leurs proches présente, à travers le site pour-les-personnes-agees.gouv.fr, des informations sur les droits et les aides dont peuvent bénéficier les personnes âgées et leurs aidants.





Venue d'un conseiller numérique dans notre France Services.

Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous à ce numéro:

02 37 82 10 27

DATE	HEURES
21 novembre 2023	10h00 -12h00
19 décembre 2023	10h00 -12h00
23 janvier 2024	10h00 -12h00
27 février 2024	10h00 -12h00
26 mars 2024	10h00 -12h00
23 avril 2024	10h00 -12h00
21 mai 2024	10h00 -12h00
25 juin 2024	10h00 -12h00

Nos Horaires :

- Lundi : Fermé
- Mardi : 8h15 – 11h45 / 14h00 – 16h45
- Mercredi : 8h15 – 11h45 / 14h00 – 16h45
- Jeudi : 8h15 – 11h45
- Vendredi : 8h15 – 11h45 / 14h00 – 16h45
- Samedi : 9h00 – 11h45

Nous contacter:

02 37 82 10 27

bu@france-services.gouv.fr

Les Permanences :

Assistante Sociale, les mardis matin de 9h00 à 12h00.
Demande de rendez-vous auprès du département au **02 37 65 82 64** ou par mail à sas.d3@eurelien.fr

CIDFF les mardis de 9h00 à 17h00 avec ou sans rendez-vous en visio et télé conférence (rendez-vous auprès de notre France Services)

Mission Locale les mercredis matin de 9h00 à 12h00.
Demande de rendez-vous auprès de la Mission Locale de Dreux au [02 37 38 57 67](tel:0237385767)

PMI les vendredis matin de 9h00 à 13h00 sur rendez-vous au **02 37 65 82 66**
Partiellement la **DGFIP, Ateliers Numériques, Kéolis** (information auprès de notre France Services)

Vous souhaitez retrouver d'autres services, partagez-le avec nous en nous remettant ce coupon en Mairie :



Coupon réponse France Services	
Nom:	Prénom:
Adresse:	
Téléphone:	
Adresse Mail:	
Vos suggestions:	



Association Régionale pour le
Fleurissement l'Embellissement
Des Communes



Suite à la souscription de notre commune au Label en juin dernier, nous avons le plaisir de vous annoncer que notre village a obtenu une **deuxième fleur au palmarès 2023 du Label des Villes et Villages Fleuris**.

L'obtention de la deuxième fleur au label villes et villages fleuris est une reconnaissance importante pour notre commune qui s'est engagée à valoriser notre patrimoine naturel et à améliorer la qualité de vie des habitants. C'est donc avec une grande satisfaction que notre commune de Bû a accueilli cette distinction. En effet, cette deuxième fleur témoigne du travail acharné et du dévouement des agents des espaces verts accompagnés des élus et de notre bibliothécaire qui ont œuvré ensemble pour embellir l'environnement et préserver le cadre de vie de notre village.

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 2023 à Bû

14 11 18





Calendrier des Manifestations



DECEMBRE

02/12/2023 - Soirée dansante Téléthon – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

09/12/2023 - Distribution des jouets – Comité des Fêtes

10/12/2023 - Salle des Fêtes -Marché de Noël Ecole Bussonnière

15/12/2023 - Comité des Fêtes – Salle Cornillon - Barbecue et distribution de Harengs grillés

15/12/2023 - Traineau du Père Noël Ecole Bussonnière

Week-end du 16/12/2023 – Salle des Fêtes -Loto RCBA

JANVIER

27/01/2024 – Salle des Fêtes - Vœux du Maire

FEVRIER

03/02/2024 – Salle des Fêtes - Loto AAPE

MARS

16/03/2024 - Carnaval Ecole Bussonnière

16/03/2024 – Salle des Fêtes - Soirée dansante couscous LRB

23/03/2024 – Salle des Fêtes – Concert Société Musicale

AVRIL

07/04/2024 – Foire à la puériculture Les Zébulons

13/04/2024 – Chasses aux œufs Ecole Bussonnière

Week-end du 20/04/2024 – Salle des Fêtes Bourse aux vêtements - Epicerie Sociale

MAI

04/05/2024 – Bibliothèque et services techniques pôle espaces verts -Rencontre autour du jardin

JUIN

02/06/2024 – LRB Rallye Touristique (olympiades inter villages)

21/06/2024 – Comité des Fêtes - Fête de la Musique

28/06/2024 – Kermesse Ecole Bussonnière

SEPTEMBRE

01/09/2023 – Foire à tout – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

NOVEMBRE

23/11/2024 – Salle des Fêtes – Concert Société Musicale

DECEMBRE

07/12/2024 – Soirée dansante – Téléthon - – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

DATES DE FERMETURE DE LA MAIRIE, AGENCE POSTALE COMMUNALE ET FRANCE SERVICES



- Samedi 23/12/2023
- Samedi 30/12/2023



Quelques brèves de l'école :

Cette année, l'école compte 225 élèves répartis dans 10 classes de la Petite section au CM2.

Quatre nouvelles enseignantes ont fait leur rentrée :

- Mme SENECHAL (en complément de Mme GOURET le vendredi), en PS-GS,
- Mme GIRAUD, en PS-GS,
- Mme DOS SANTOS, en CE1-CE2,
- Mme COUTAREL (en complément de Mme CAVADASKI, jeudi et vendredi), en CE2

L'année 2023-2024 sera marquée par le gros projet des maternelles (PS, MS, GS). En effet, il est prévu l'installation d'un cirque sur une semaine au dernier trimestre afin de pratiquer les arts du cirque avec des professionnels et de terminer par un spectacle.

Afin de financer ce projet, la mairie offre une subvention à hauteur de 40 € par enfant, une partie du don de l'école bussonnière (2 000 €) et une vente de tickets de tombola sera organisée au courant de l'année (février) avec tirage au sort le jour du carnaval. Si vous avez la possibilité d'obtenir des lots, l'école les accepte volontiers.



L'exposition JO du collège

Nous sommes allés au collège le mardi 10 octobre 2023 pour visiter l'exposition sur les Jeux Olympiques en l'honneur des JO de Paris 2024. Nous avons fait un quiz par équipes de 3.

Nous avons eu 20 questions sur deux feuilles. Nous devions retrouver la ou les bonnes réponses parmi 4.

Nous avons dû rechercher les réponses sur de nombreuses affiches des Jeux Olympiques et Paralympiques depuis 1896 jusqu'à 2024.

Il y avait des questions plus compliquées que d'autres.

Le meilleur score était de 15/20. Personne n'a eu 20/20 !

Les CM1/CM2

LE TOURNOI DE BALLE OVALE

Le tournoi de balle ovale s'est déroulé l'après-midi du vendredi 20 octobre.

6 équipes se sont affrontées (3 équipes de la classe de CM1/CM2 de Mme Marquis et 3 équipes de CM1/CM2 de M. Marquis).

Après la cantine, nous avons enchaîné avec le tournoi de rugby. Chaque équipe a joué 5 matchs de 7 minutes. L'équipe E a gagné tous ses matchs. Elle a remporté le tournoi !

Il a plu un peu donc l'herbe était glissante et ça a compliqué le jeu. C'était amusant quand même !

On a fait des plaquages et marqué des essais !

Les CM1/CM2 de la classe de M. Marquis



Les cartouches d'encre

L'école de Bû renouvelle **la récolte les cartouches d'encre vides ou périmées** afin qu'elles soient recyclées en échange d'argent.

Chaque cartouche a un prix de rachat différent : la moins chère rapporte 2 centimes et la plus chère 5 euros !

Vous pouvez déposer vos cartouches d'imprimante jet d'encre à l'école aux heures d'entrées et de sorties : 8h35, 11h45, 13h20 et 16h30.

Vous avez aussi la possibilité de les déposer en mairie. Alors, n'hésitez pas à nous confier vos cartouches vides. Les élèves s'occupent de les recycler ce qui permet de gagner de l'argent pour l'école afin de financer les sorties scolaires ou acheter du matériel.

Des délégués dans les classes.

Du CP au CM2, les votes de délégués ont été réalisés.

Tout comme chez les CM, les CE2 ont élu leurs délégués.

Rappel du rôle, du vocabulaire (parité, urne, assesseur, président...). Et chacun a eu droit à sa carte d'électeur (expliquée) signée et qui sera réutilisée les années suivantes.

L'élection de nos délégués CM1 /CM2

Les jours qui ont précédé le vote du vendredi 13 octobre, les candidats expliquaient à l'oral pourquoi ils se présentaient (campagne électorale).

Pour voter, chaque électeur pouvait entourer le nom de 2 candidates (parmi 7) et le nom de 2 candidats (parmi 9).

Chaque électeur devait se présenter au bureau de vote avec son bulletin et sa carte électorale. Après avoir déposé son bulletin de vote dans l'urne, chaque élève signait la liste électorale.

Lors du dépouillement, trois candidats ont été élus : Amaya (10 voix), Rafael (9 voix), Hugo (7 voix). Lors de ce premier tour, égalité entre Alicia et Lola ! Encore égalité lors du second tour !!! Lola devient suppléante au troisième tour ... Nous avons respecté la parité filles/garçons.

C'était une élection vraiment surprenante, les votes blancs et les votes nuls étaient aussi au rendez-vous. Il manquait juste un isoloir.

Voici un bulletin de vote pour le premier tour :

Alicia	Rafael
Jade	Thiméo
Lilou	Célyan
Amaya	Joseph
Lola	Gabriel
Anaëlle	Maël
Victoria	Natéo
	Hugo
	Thomas

Les CM1/CM2 de M. Marquis



"Inscription école pour l'année scolaire 2024-2025 à partir de janvier pour tout enfant né dès 2021. Une pré-inscription doit être faite en mairie et prendre rendez-vous auprès de l'école afin de finaliser l'inscription."

LIEU DE VOTE : Ville de Bû école primaire publique Thérédia et Roger BRETON		
LE TITULAIRE		
NOM :		
PRÉNOM :		
ADRESSE :		
Date de naissance : / / Département : Commune :		
Signature du directeur / de la directrice 	CACHET DE L'ECOLE Ecole Primaire Thérédia et Roger Breton rue des fossés 29410 BU 02 37 82 15 50	Signature du titulaire

SCRUTIN N°1	SCRUTIN N°2
SCRUTIN N°3	SCRUTIN N°4
SCRUTIN N°5	SCRUTIN N°6



**CARTE
ÉLECTORALE**

Ça s'est passé à Bû

OCTOBRE ROSE 23 : LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LE CANCER DU SEIN



C'est sous le soleil que s'est déroulé le 8 octobre pour la deuxième année les manifestations organisées par les associations de la commune au profit de l'association RUBAN ROSE.

- . Une randonnée nocturne le samedi soir ouvert aux familles et qui a rencontré un vif succès pour sa première (L.R.B.)
- . Randonnées de 5 et 10 km le dimanche matin au départ de la salle Maurice Cornillon (L.R.B. et Gym Volontaire)
- . BALADE POUSETTE (Les Zébulons)
- . Activités pour les enfants avec divers jeux de plein air (l'Ecole Bussonnière)
- . Concert de la Chorale de la Société Musicale de BU.



La matinée s'est terminée par un APEROSE offert par L.R.B.

Nous remercions tous les commerçants de BU qui ont décorés leur vitrine en ROSE pour nous accompagner ainsi que les bénévoles de L.R.B. et du comité des fêtes qui ont donné un air de fête à la commune.

Notre contribution à cet évènement s'élève à 750 euros.

Merci à la MAIRIE qui a offert les maillots , AU COMITE DES FETES accompagné par le L.R.B., L' ECOLE BUSSONNIERE, LES ZEBULONS, LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et LA CHORALE DE LA SOCIETE MUSICALE, ainsi qu'à tous les PARTICIPANTS.





Les inscriptions pour une activité culturelle ou sportive ont eu lieu le 10 septembre lors du forum des associations et ont été prolongées jusqu'au 15 novembre.

Au total ,93 chèques d'une valeur de 15€ ont été donnés. Souhaitons une bonne année culturelle et sportive à nos enfants.

Retour sur La semaine bleue à Bû

Au programme, le traditionnel loto, des jeux de société, une activité bien être et un goûter préparé par l'épicerie sociale ont fait la joie de nos aînés.

Merci à l'équipe de l'épicerie sociale pour son accueil.



L'animation prévention routière a été annulée faute de participants

Le 17 octobre , sous un beau soleil d'automne une trentaine de personnes ont embarqué dans un train pour une balade commentée et un repas de Pacy/Eure à Breuillpont. Un moment de partage apprécié de tous.





Centre Communal
d'Action sociale



Distribution des chèques de Noel à nos aînés

Le samedi 16 Décembre

Le Père Noel passera chez nos aînés pour leur remettre un chèque cadeau d'une valeur de 30€ à dépenser chez les commerçants de notre commune



Plan grand froid ,canicule,tempête ou autre

Canicule, grand froid ou autre catastrophe : vous êtes seul, isolé âgé, ,handicapé ,etc.... nous pouvons vous apporter notre aide et soutien

Pour bénéficier de ce soutien, si vous ne l'avez pas encore fait, transmettez-nous vos coordonnées en remplissant le coupon ci-joint. Elles seront inscrites sur le registre des appels

NOM	PRENOM
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	

ASSOCIATIONS



**LES ZEBULONS
ORGANISENT**

4€50 LE MÈTRE



**FOIRE PUÉRICULTURE
LE 07 AVRIL 2024**



**09H -17H
SALLE DES FÊTES DE BÛ**

TABLES ET CHAISES FOURNIS
PLACES LIMITÉES
RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS:
MME AMARAL 06 69 61 69 89



Le matin du 24 octobre l'atelier cuisine de **AICSE** accueillait les nounous de l'association des Zébulons et les enfants afin de confectionner des petits biscuits.
Comme l'an dernier, c'est dans la bonne humeur que ce partage intergénérationnel s'est déroulé. Nous allons également mettre en place un partenariat avec les plus grands de la crèche pour de petits ateliers cuisine.

Le 14 novembre l'atelier cuisine de AICSE a eu lieu une animation avec le boucher traiteur de Bû : plat choisi « **la blanquette de veau** » .



Le repas de Noël aura lieu le samedi 6 janvier à la salle des fêtes de Bû pour les familles accueillies et bénévoles avec remise de petits cadeaux .



Pour tout renseignement sur les ateliers d'AICSE et sur les manifestations et ateliers organisés par l'association , rendez-vous désormais Facebook : **épiceriesolidaireBû-aicse**



C'EST NOUVEAU!

Connaissez-vous Hyppolyte Ronchon ?
Non Nous allons vous faire découvrir ses aventures à Bû.
Rendez-vous à chaque édition de la gazette pour suivre ses péripéties.
Tournez la page ... c'est parti !



HIPPOLYTE à BÛ

Scénario et dessin : Claude SERREAU

ENVOYEZ DES MESSAGES A HIPPOLYTE ET MILORD
hippolyte.ronchonabu@gmail.com



Le conseil d'hippolyte : Pour manger de bons fruits et légumes, achetez les dans vos épiceries locales

A LA CHASSE AUX PERTES D'ÉNERGIE

Une caméra thermique est maintenant disponible

à la Mairie pour vous aider à identifier les pertes d'énergie de votre habitation.

Sur demande et en votre présence, un conseiller municipal équipé de la caméra thermique procédera par l'extérieur à l'identification des défauts d'isolation.

Si vous êtes intéressé et en cas de besoin, merci de prendre rendez-vous à la Mairie.



Grâce à l'extension des consignes de tri des emballages ménagers, depuis le 1^{er} janvier 2023, trier nos déchets est devenu plus simple,

En quoi consiste l'extension des consignes de tri ?

Avant de jeter, une seule question à se poser : **est-ce un emballage ?** Si oui, il va dans le bac jaune et dans les points d'apport volontaire jaunes !

Ainsi, depuis cette date, partout en France, **tous les emballages**, quel que soit leur matériau, **et tous les papiers doivent être jetés dans le bac de tri.**

Le verre, quant à lui, se trie toujours à part.

Quels emballages sont concernés ? TOUS !

- **Tous les emballages en plastique** : les flacons, bidons, bouteilles mais aussi les pots, barquettes, tubes, films, sachets en plastique, packs de bouteilles d'eau, sachets de surgelés, barquettes de fruits et légumes, barquette de beurre, pots de rillettes, boîtes de chocolat en poudre, barquettes de viande, de jambon, sachets de salade, de confiseries, sachets de chips...
- **Tous les cartons et tous les papiers** : les briques alimentaires, les cartons de biscuits, les journaux, magazines, enveloppes, boîtes à pizza...
- **Tous les emballages en métal** : les barquettes en aluminium, les conserves, les canettes, les aérosols, les capsules de café, de bouteilles...

Quelques bons réflexes à cultiver

C'est un emballage ou un papier ? Il va dans le bac de tri !

- **Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- **Les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac, sans les imbriquer**

L'Agglo du Pays de Dreux à votre service

Si, à la suite de cette extension des consignes de tri, **votre conteneur se révèle trop petit**, n'hésitez pas à remplir un formulaire en suivant ce lien : <https://www.dreux-agglomeration.fr/formulaire-remplacement-poubelle-conteneur/>

L'Agglo du Pays de Dreux propose un **service numérique** : une application mobile gratuite, doublée d'un widget accessible sur son site Internet.

Un outil simple d'utilisation pour simplifier la vie des habitants et pour être informé **en temps réel** sur la collecte de tous nos déchets.

Cet outil s'appelle **Mes déchets – Agglo Pays Dreux**. Il suffit de se rendre sur votre plateforme habituelle de téléchargement d'applications **Apple Store ou Google Play**, de rechercher l'application et de procéder à son téléchargement gratuit.





Quelques conseils pour réduire sa consommation d'électricité

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET D'EAU

Chaque foyer français possède en moyenne une centaine d'appareils électriques et électroniques. Gaspillages, suréquipement, manque d'entretien... alourdissent la facture. Quelques gestes peuvent faire la différence.

Éteindre les veilles

Des progrès importants ont été faits pour limiter la consommation des veilles : un règlement européen limite leur puissance à 0,5 W pour un certain nombre d'appareils. Elle reste cependant de 2 W pour les appareils connectés à Internet ou à des réseaux de données. Éteindre les veilles peut permettre d'**économiser jusqu'à 15 % de la facture d'électricité** (hors chauffage et eau chaude), soit plus de 100 € / an.

Des LED, oui mais pas pour la déco

Les lampes à **LED consomment peu d'électricité et durent longtemps** (jusqu'à 40 000 h), de quoi compenser leur prix d'achat. C'est la meilleure solution d'éclairage domestique, à condition qu'elles durent plus de 20 000 heures et soient bien classées sur l'étiquette énergie. Attention à l'effet « LED de déco » qui apparaissent de plus en plus sur des meubles. Ces LED ne sont d'aucune utilité pour l'éclairage mais consomment pourtant de l'électricité.

Ne pas laisser allumées de lumières inutiles

Éteignez les lumières en sortant d'une pièce. Privilégiez les couleurs claires pour décorer votre intérieur (murs, sols, abats jour...) car elles réfléchissent mieux la lumière alors que les couleurs sombres l'absorbent.

Privilégier le programme « Eco » du lave-linge et du lave-vaisselle

Le programme « Eco » permet d'économiser de l'eau et de l'énergie même si la durée du cycle est plus élevée. Le temps de trempage et le lavage est plus long mais l'eau est moins chauffée. Or, c'est le chauffage de l'eau qui consomme le plus d'électricité. Laver sa vaisselle à 50 °C ou avec le programme Eco consomme jusqu'à 45 % moins d'électricité qu'un programme intensif.

En n'utilisant que le programme Eco pour laver le linge, on peut économiser 15 % d'électricité. Et en choisissant le programme 30 °C, plus de 50 % d'électricité.

Limiter la taille et la luminosité de la TV

Des téléviseurs toujours plus grands entrent dans les salons, mais ils consomment plus d'électricité : un téléviseur de 160 cm (diagonale) consomme autant que 3 ou 4 téléviseurs de 80 cm. En diminuant la luminosité de la télévision manuellement ou par contrôle automatique, vous diminuerez la consommation électrique de votre appareil d'environ 25 %.

Éteindre la box quand vous n'en avez pas besoin

Une box reste souvent allumée 24 h sur 24 et peut consommer plus de 200 kWh par an, soit autant que le lave-linge. Vous pouvez économiser environ 25 % de la consommation électrique de la box en l'éteignant la nuit.

Économiser de l'eau chaude, c'est aussi économiser de l'électricité !

Ne laissez pas le mitigeur en position intermédiaire. C'est de l'eau tiède qui est utilisée à chaque fois alors que pour laver les légumes, se laver les mains, rincer son éponge... l'eau froide convient bien.

Ne laissez pas fonctionner le ballon d'eau chaude en période d'absence prolongée.

Régler la température du ballon d'eau chaude électrique

Programmer la température à 55 °C, c'est assez pour limiter le développement de bactéries pathogènes et cela limite la consommation d'électricité nécessaire pour chauffer l'eau.

Voie de contournement : Avancement des travaux de la piste cyclable



Rue du château :

**Avancement des travaux
d'aménagement des
trottoirs**





Décembre 2023

Chroniques du jardin

Guillaume, Noëlia et Maxence
en partenariat avec la Bibliothèque .

Un nouveau regard sur les adventices par Maxence Gaffé

Les adventices, plus connues sous le nom de « mauvaises herbes » sont désignées comme des plantes se développant spontanément dans un milieu.

Souvent synonymes de corvée de désherbage à cause de la mise en concurrence qu'elles impliquent avec nos propres plantations, les adventices ne sont pourtant pas dénuées d'intérêt et le voisinage des ces espèces peut procurer des avantages à nos végétaux .

Bon nombre d'entre elles ont un lien de filiation avec des variétés très appréciées produites en horticulture et l'on peut accorder à certaines une beauté simple, plus discrète que leurs cousines mais tout aussi appréciable si on prend le temps de les observer.

Prenons comme exemple la plus connue de toutes, le Coquelicot (*Pappaver rhoeas*), objet de nombreuses œuvres qu'elles soient artistiques ou littéraires, elle connaît de nombreux cousins dont le Pavot d'Irlande, qui ne peut être obtenu dans nos contrées qu'en se procurant les semences dans le commerce ou via le troc.



Coquelicot



Pavot d'Irlande

Il est important de s'intéresser dans le détail aux espèces présentes dans son jardin, nombre d'entre elles ont un effet bénéfique, elles permettent notamment de sauvegarder la faune endémique et d'encourager la diversité biologique. Cependant, certaines peuvent attirer des insectes ravageurs qui s'en prennent entre autres aux cultures potagères ou même s'avérer dangereuses pour l'animal et pour l'homme en cas d'ingestion, c'est le cas de la Datura stramoine (*Datura stramonium*), particulièrement répandue.

D'autres, comme le *Rhumex obtusifolius*, sont comestibles et peuvent servir de compléments alimentaires ou de remèdes dans la médecine traditionnelle.

Pour mieux se familiariser avec ces plantes souvent mal-aimées et pouvoir différencier les espèces problématiques des espèces vertueuses , je recommande l'ouvrage *Guide des fleurs sauvages* par Richard Fitter, Alastair Fitter, Marjorie Blamey qui est une aide précieuse pour identifier les plantes à fleurs sauvages et disponible à la bibliothèque.

Vos questions à Maxence : bibliotheque@bu-28.fr



ARTISANS ET
COMMERÇANTS

Toujours prêts et près ! On n'oublie pas nos commerces de proximité



Tous les mardis à partir de 18 h sur la place de la Mairie à Bû, le Food-Truck « Le Papa Burger » vous propose de nombreuses variétés de burgers faits maison.

Tél : 06.72.17.38.51

M. HIBERT Marc remercie les Buxois et Buxoises pour 21 années passées ensemble et à la vue de sa prise de retraite donne le relais à son successeur M. M'Rhar Issam en lui souhaitant autant de bonheur.

Vous pourrez toujours le joindre au même numéro pour toutes courses ou transfert gare/aéroport/hôpital et toutes destinations.

Tél : 06 22 15 71 71.

En vous souhaitant de merveilleuses fêtes de fin d'année.



MOUCH'CUSTOM installé au 45 Rue des Francs Bourgeois, propose dans son atelier: retouches, réparations, transformations et quelques créations issues de vêtements et tissus d'occasion

Séverine est artisan labellisé **repar'acteur** : " je répare et ça repart "

Pour tout contact: 06 62 52 69 38





Nouveau numéro de téléphone :
07 68 00 46 92



La bibliothèque municipale de Bû organise un



Atelier de Noël

Préparé par les lutins Dominique et Annie

Mercredi 20 décembre

de 15h à 16h30

7-11 ans

Gratuit
sur inscription :
bibliotheque@bu-28.fr

Fermeture de fin d'année :

La bibliothèque sera fermée du 24/12 au 8 janvier inclus

Toute l'équipe vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année, rendez-vous en 2024 !



BÛ FÊTE NOËL

Pour fêter ensemble cette fin d'année une ambiance féérique va s'installer dans notre village. Entre illuminations, défilé du Père Noël, marché de Noël et festivités autour d'un buffet, découvrez comment égayer votre fin d'année.

Samedi 09/12/2023 de 9h à 12h

Distribution de jouets - 9 h Salle Cornillon



Collecte de dons pour la restauration de l'église :
Au marché de Noël vente de petits objets à l'effigie de l'église et de notre village



Vendredi 15/12/2023:

18h30 à 20h00 - Défilé du traineau du père Noël avec les enfants (Départ de la Mairie et arrivée au stade devant la salle Cornillon).

A partir de 19h30 - Distribution de vin chaud salle Cornillon.

A partir de 20h00 – Barbecue et distribution de Harengs grillés - Pomme de terre salle Cornillon.



21h00 - Feu d'artifice sur le stade



MERRY CHRISTMAS
Organisé par l'école buissonnière
L'école Buissonnière

MARCHÉ DE NOËL
BÛ
ARTISANAT
GASTRONOMIE
IDÉES CADEAUX
PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE
10H À 18H
SALLE DES FÊTES

ENTREE GRATUITE

Renseignements et inscriptions
marchedenoelbu28@gmail.com

CA VAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ MUSICALE DE BÛ
Le village de Bû

Le château de Beu et ses seigneurs (2)

Depuis sa construction dans la seconde moitié du 12^{ème} siècle, le château de Beu eut de nombreux propriétaires¹. Depuis 1137, date à laquelle Robert 1^{er} de Dreux, fils du roi Louis VI dit le Gros et frère de Louis VII le Jeune, reçut en apanage², à l'âge de 14 ans le Comté de Dreux auquel appartenait la terre de Beu jusqu'en 1793, date à laquelle il fut vendu comme Bien National et en partie démoli, le château et la terre de Bû connurent plus de 40 propriétaires. Parmi eux certains eurent des destins remarquables.

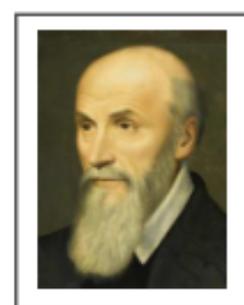
Robert 1^{er} de Dreux : premier propriétaire fit édifier une tour circulaire et un donjon et entretint la clôture et le fossé de l'ancien castrum gallo-romain. C'était un Seigneur très attentif au bien-être de ses sujets. A Dreux il accorda aux bourgeois : 'la commune » permettant l'élection d'un Maire et de jurés.

Il participa activement aux croisades et fut à l'origine de la partition de Beu en 2 entités : Beu la Vieuville sous l'autorité des moines de l'Abbaye de Jumièges et Beu le Chastel sous sa propre autorité.

Robert et ses descendants possédèrent la terre de Beu de 1137 à 1378 date à laquelle la terre fut vendue à une famille du Nord de la France : la maison Verloing aux armes de la Personne.

Jean de Lancastre duc de Bedford : En 1422, suite au siège de Dreux par les troupes du roi Henri V d'Angleterre, le comté de Dreux et la seigneurie de Beu devinrent terre anglaise. La Seigneurie de Beu le restera jusqu'en 1437 date à laquelle le Comté de Dreux fut enlevé aux Anglais.

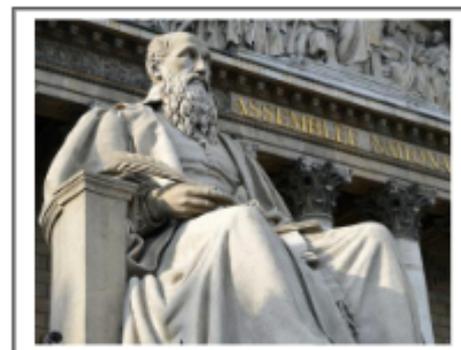
Blanche d'Overbroec : hérita de son père Robert vers 1437 la propriété de la terre de Beu. Il est probable que la récemment nommée rue de Penthivière (qui mène à Marcilly et était l'allée du Château) porta le nom de route Blanche en souvenir de cette Dame qui eut 4 maris dont le premier, compagnon de Jeanne d'Arc, fut assassiné par ses soins.



Michel de l'Hospital : en 1566 acheta la terre de Beu. Ce fut un éminent personnage puisqu'il fut chancelier de France³. Il a sa statue devant le Palais Bourbon.

Il s'occupa activement de sa propriété de Beu qu'il remit au goût du jour en transformant le donjon. Il participa également à la construction d'un mur d'enceinte. A l'époque les guerres de religion faisaient rage ! Avec Catherine de Médicis partisane comme Michel de l'Hospital d'un politique de conciliation, il fut l'instaurateur en

France de la liberté de conscience pour les protestants et a de nombreuses fois tenté de faire accepter le concept de tolérance civile.



Louis Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre puis sa fille **Louise Marie Adélaïde de Bourbon** veuve de **Louis Philippe d'Orléans** dit **Philippe égalité** mère du roi **Louis Philippe** furent les derniers propriétaires de la terre et du Château de Beu. C'est le duc de Penthièvre qui fit établir en 1787 un relevé cadastral de ses terres de Beu, seul document sur lequel figure une représentation « vue du ciel » du Château et de son environnement. Une photographie de ce plan est visible sur le panneau n° 9, face à l'ancien Temple protestant, rue du Château.

Vu leur notoriété, outre le duc de Penthièvre, certaines rues pourraient porter leur nom !...

L'archiviste du bourg chronique n° 14

¹ Voir le livre *Le Château de Bû et ses Seigneurs* de Jacques Prothin et Jean-Pierre Lesage

² Concession de fief, pris sur un domaine seigneurial, faite par un seigneur ou un souverain régnant, à ses enfants

³ Equivalent de Premier Ministre actuellement

PANNEAU POCKET : soyez alerté, prévenu, informé

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

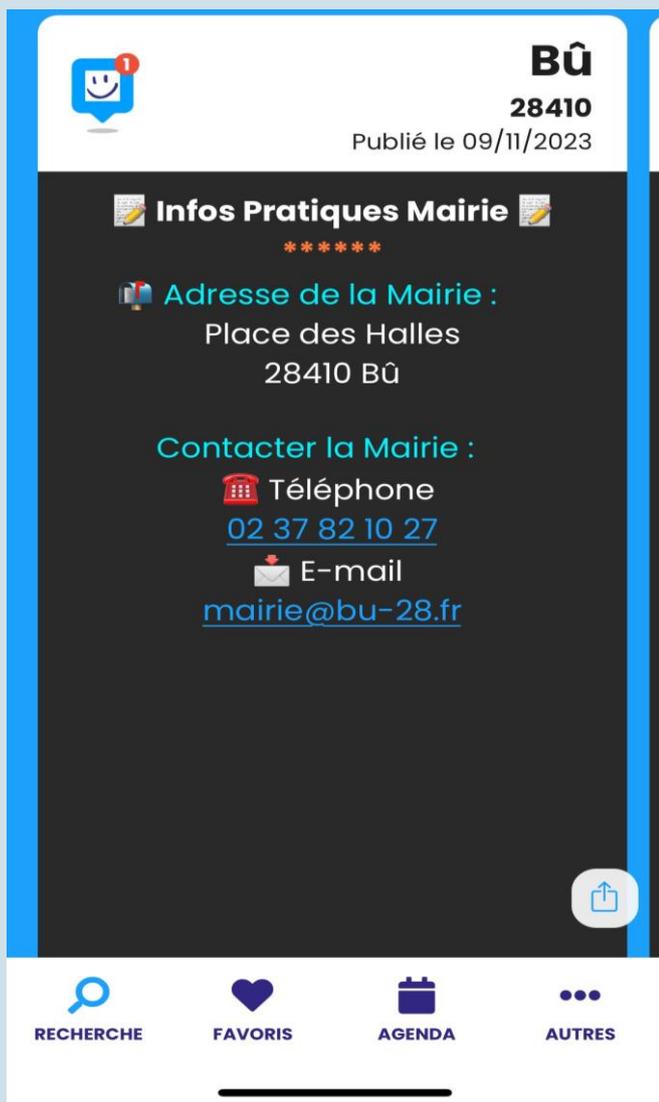
Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez **votre collectivité** ou **le code postal** et cliquez sur le situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos **favoris** .

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Bulletin municipal N° 04-2023
Tirage 950 exemplaires
Directeur de la publication :
Pierre SANIER, Maire
Réalisation : Mme Dany VANELLE

